



ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à destination
des référents et référentes

Égalité filles-garçons

des établissements du 2^d degré



Mars 2024



Pour vous accompagner

La référente Égalité filles-garçons de votre académie :

Muriel Tokarski

ce.pvs@ac-clermont.fr

04 73 99 33 52

L'égalité des filles et des garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation, visant non seulement à encourager un climat scolaire serein et à assurer un cadre protecteur, mais également à favoriser la **mixité** et **l'égalité en matière d'orientation**.

La **transmission de la valeur** d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire pour que progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. L'égalité filles-garçons a pour finalité la constitution d'une **culture de l'égalité et du respect mutuel**.

Le présent guide a pour objectifs de **rappeler le cadre légal**, de **proposer des pistes d'actions et de réflexions**, de **répertorier les partenaires** afin d'aider les référents égalité filles-garçons, et tous les membres de la communauté éducative qui le souhaitent, à promouvoir le principe d'égalité au sein de l'établissement.

Qu'est-ce que
la **mission académique**
Égalité filles-garçons ?

Quelles sont les missions de la référente
ou du référent au **sein d'un EPLE** ?

Quel sera le calendrier de l'année :
quels **temps forts** de la mobilisation de la
communauté scolaire de mon établissement ?

Sur quels leviers
agir ?

Sommaire

Une École engagée en faveur de l'égalité filles-garçons	5
Labellisation Égalité filles-garçons.....	7
Une École engagée dans la lutte contre les LGBT phobies.....	8
L'éducation à la sexualité comme vecteur d'égalité filles-garçons	9
Les missions des référentes et référents Égalité filles-garçons	10
Les temps forts de l'année	11
Dresser un état des lieux dans son établissement pour définir son projet.....	12
Des leviers en faveur de l'égalité, de la lutte contre les LGTBphobies et les violences de genre (liste non hiérarchisée et non exhaustive).....	15
Les concours sur la thématique égalité filles-garçons.....	17
De nombreux partenaires.....	19
Les textes législatifs et réglementaires sur lesquels s'appuyer	20
Les ressources disponibles	23

Une École engagée en faveur de l'égalité filles-garçons

En novembre 2019, le ministère de l'Éducation nationale a ratifié une nouvelle convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif. Ce document rappelle dans quel esprit et à partir de quel constat notre institution s'engage en faveur de l'égalité.

<https://www.reseau-canope.fr/notice/convention-interministerielle-pour-egalite-2019-2024.html>

Stéréotypes de sexe

La convention rappelle que « les stéréotypes de sexe se mettent en place dès le plus jeune âge et influent sur la manière dont les garçons et les filles construisent au fil des ans leur identité, leur scolarité, leur orientation professionnelle. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à lutter contre les inégalités partout où elles continuent de se manifester, notamment dans les établissements d'enseignement scolaire et supérieur. Cette culture de l'égalité entre les sexes est en effet constitutive du principe d'égalité des chances et du respect d'autrui, dont l'apprentissage est au fondement des missions de l'École et s'inscrit à la fois dans les enseignements, les actions éducatives et la vie scolaire. ».

Différences de parcours

Le texte souligne les « différences selon les sexes en matière de parcours et de réussite des jeunes, de choix d'orientation et de poursuite d'études entre filles et garçons, qui auront des incidences ultérieures sur l'insertion dans l'emploi ainsi que sur les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes » (différences révélées notamment par les statistiques publiées chaque année par le Ministère).



Sexisme et violences de genre

« Plusieurs enquêtes et études permettent par ailleurs de dessiner une image du sexisme dans les établissements scolaires. L'enquête de climat scolaire et de victimation 2017-2018 indique que les comportements déplacés à caractère sexuel concernent 11% des lycéennes et que celles-ci sont deux fois plus souvent que les garçons confrontés aux violences graves et cyberviolences à caractère sexuel. Toutes les enquêtes interrogeant les perceptions des élèves confirment ce diagnostic : les filles et les garçons font l'expérience des inégalités dès le plus jeune âge. Un rapport de l'Unicef de novembre 2018 révèle ainsi que les enfants ressentent très tôt, dans leur vie quotidienne, les différences fondées sur le genre, y compris à l'école. Des études indiquent régulièrement que ces violences à caractère sexiste et sexuel se prolongent dans les espaces numériques. » Cette convention met ainsi l'accent sur la transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et une plus grande mixité des filières de formation.



Une culture de l'égalité et du respect mutuel

La convention appelle à une mobilisation de toute la communauté scolaire au quotidien et à favoriser l'engagement des élèves. « *Au quotidien, dans toutes les disciplines d'enseignement et dans toutes les situations d'apprentissage, les équipes éducatives doivent veiller à ne pas véhiculer de stéréotypes liés au genre et à la sexualité et favoriser la déconstruction des idées reçues qui se forgent dès la petite enfance. Les enjeux pour les élèves, les étudiants et les étudiantes sont majeurs ; ils ont trait à leur construction comme individus et citoyens, à leur liberté de choix, à leur sécurité et leur bien-être. En s'engageant eux-mêmes dans des actions citoyennes et en se mobilisant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les jeunes doivent également devenir, au sein de leur établissement, des moteurs de la lutte contre les discriminations et les violences fondées sur le genre.* ».



La lutte contre les violences

« *Prolongement de la lutte contre les stéréotypes liés au genre et à la sexualité, le combat contre les violences sexistes et sexuelles – qui est un enjeu de société majeur – doit être d'autant plus résolu que nos publics sont jeunes et qu'il revient aux établissements d'enseignement de les protéger et de créer les conditions de leur réussite scolaire.* ». L'accent est également mis sur les cyberviolences.

Orientation et mixité des filières

« *Diffuser une culture de l'égalité dans le système éducatif, c'est aussi permettre aux élèves une plus grande liberté dans leurs choix d'orientation.* » Il s'agit ainsi de « *favoriser la découverte, par les filles et les garçons, de tous les métiers et à faire évoluer leur représentation afin que les élèves, les étudiants et étudiantes ne censurent plus leurs aspirations en raison des stéréotypes de sexe qui sont encore attachés à de nombreuses filières professionnelles. Les établissements d'enseignement doivent ainsi tendre vers une plus grande mixité et favoriser l'accueil des élèves minoritaires de genre dans les voies les plus sexuées, a fortiori dans les filières professionnelles.* ».

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - LYCÉES

À la rentrée 2017 parmi les élèves qui ont choisi l'enseignement d'exploration « **Informatique et création numérique** », on compte

20% DE FILLES et
80% DE GARÇONS.

Source : MENU-MESRI-DEPP, évaluation exhaustive de début de sixième, novembre 2017 - Champ : France métropolitaine + DOM - Enseignement public et privé, MENU.

Labellisation Égalité filles-garçons



**ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS**

En mars 2022, la création d'un label Égalité filles-garçons est proposé aux établissements du second degré. Ce label permet de rendre visible

l'ensemble des actions engagées dans les domaines pédagogique et éducatif pour transmettre et faire vivre l'égalité, qu'il s'agisse des enseignements, de toutes les situations d'apprentissage, des activités menées à l'échelle de la classe ou de l'établissement, de la vie scolaire et de la démocratie scolaire, de la gestion des espaces et de relations entre l'établissement, son environnement et ses partenaires. Il aide à la coordination et l'approfondissement des actions tout en assurant la lisibilité auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

Il s'agit donc d'un outil privilégié pour donner une meilleure lisibilité interne et externe, ainsi qu'une plus grande cohérence, aux actions engagées ou projetées dans l'établissement. L'obtention du label est une démarche volontaire, progressive et qui s'inscrit dans le temps.

Ses **trois principaux objectifs** sont :

- la création d'une culture du respect,
- la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles,
- la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins genrée.

Appuyé sur un référentiel national annexé à la circulaire du 10 mars 2022, le label prend en compte tous les aspects d'une politique globale de l'égalité entre les filles et les garçons et définit **cinq leviers d'action** :

- le pilotage de l'établissement,
- la formation des personnels,
- la politique éducative et la vie scolaire,
- la pédagogie mixte et égalitaire,
- les partenariats et le rayonnement.



Une École engagée dans la lutte contre les LGBT phobies

Le ministère de l'Éducation nationale est engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences, dont celles à caractère homophobe ou transphobe.

Plusieurs enquêtes et études permettent de dessiner une image des LGBTphobies dans les établissements scolaires.

Selon une étude de l'Ifop réalisée en 2018 pour la fondation Jean-Jaurès et la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), l'établissement scolaire apparaît comme le lieu au sein duquel les agressions LGBTphobes sont les plus courantes (devant la rue et les transports en commun) : 26% des personnes LGBT déclarent y avoir fait l'objet d'injures ou de menaces verbales, 13% d'une ou plusieurs agressions physiques.

La prévalence des insultes homophobes, souvent banalisées, demeure particulièrement forte : 18% des lycéens ou étudiants LGBT déclarent avoir été insultés au cours des 12 derniers mois. Une enquête récente sur la santé des mineurs LGBT scolarisés révèle, en particulier chez les jeunes se définissant comme trans, un fort niveau d'appréhension face à l'École (qu'il s'agisse des pairs ou de l'institution) : l'expérience scolaire est perçue comme « mauvaise » ou « très mauvaise » par 72% d'entre eux.

Ces chiffres témoignent de phénomènes objectivement installés dans le quotidien des classes et dont peu d'élèves osent parler, surtout quand ils en ont été directement victimes. L'institution scolaire doit par conséquent porter un regard lucide sur cette situation et lutter contre l'isolement des élèves, qui est parfois renforcé par la difficulté à trouver du soutien dans le cercle proche.

L'enjeu est grave ; les conséquences de l'homophobie et de la transphobie sont bien connues : le repli sur soi, l'échec scolaire, le décrochage, les comportements suicidaires.

<https://www.education.gouv.fr/contre-l-homophobie-et-la-transphobie-l-ecole-40706>

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/MDE/05/3/Vademecum_campagne-prevention-homophobie-transphobie_1067053.pdf



L'éducation à la sexualité comme vecteur d'Égalité filles-garçons

Contribuant à préparer les élèves à leur vie d'adulte, l'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle veille à garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun. L'éducation à la sexualité en milieu scolaire **contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres.**

Cette démarche s'inscrit dans la politique nationale :

- de prévention et de réduction des risques : grossesses précoces non désirées, mariages forcés, infections sexuellement transmissibles, VIH/sida,
- de lutte contre les comportements homophobes, sexistes et contre les violences sexuelles,
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de violences et cyber violences sexistes et sexuelles.

L'éducation à la sexualité, qui se situe à l'intersection de trois champs : biologique, psycho-affectif et social, contribue à la construction de la personne et à l'éducation du citoyen. Composante d'un projet global d'éducation, elle participe à la formation de la personnalité, de l'identité de l'enfant et de l'élève, à son développement et à sa socialisation. Elle vise à l'acquisition de connaissances, au questionnement et à l'élaboration de réponses adaptées à la vie en société. Par la réflexion individuelle et collective qu'elle suscite, elle permet d'accompagner chaque enfant dans la vie de la classe ou de l'école.

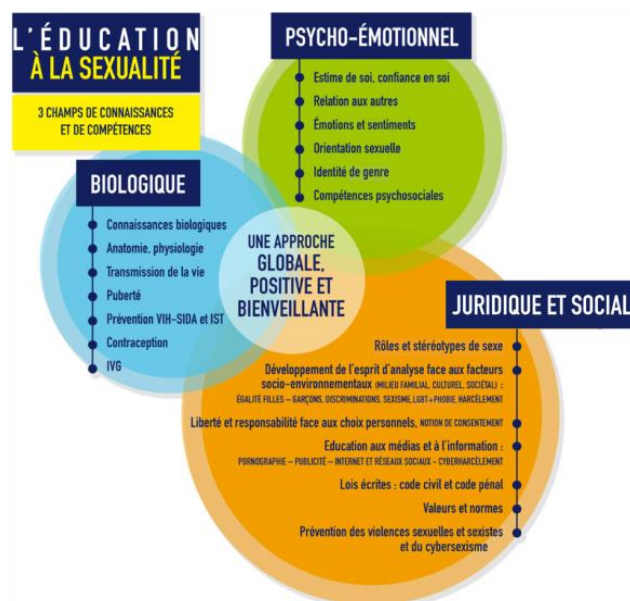
En savoir plus

Site éducol : [éducation à la sexualité, « Je souhaite me former et obtenir des ressources pour préparer des séances sur l'éducation à la sexualité », guide d'accompagnement des équipes éducatives en collège et lycée.](#)

Santé publique France promeut une série de vidéos pédagogiques destinées aux 12-15 ans afin de déconstruire les fausses croyances qui circulent sur la sexualité. Vous pouvez retrouver ces vidéos [ici](#).

Site [Violences-sexuelles.info](#) réalisé par le CRIAVS IDF, en partenariat avec l'association une vie.

[Chaire Unesco Santé sexuelle et droits humains](#) : ce site propose des ressources de formation en direction de professionnels et de sensibilisation en direction des élèves dédiées à la prévention des violences sexistes et sexuelles.



Les missions des référents et référentes **Égalité filles-garçons**

Les référents égalité filles/garçons ont été institués par un courrier du directeur général de l'enseignement scolaire en date du 3 octobre 2018. Le rôle du référent égalité filles/garçons est de « **diffuser au quotidien une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, en s'appuyant sur toutes les situations éducatives et pédagogiques** ».

La mission principale est de « **développer à l'échelle de l'établissement des actions de prévention et d'éducation à l'égalité en direction des élèves** ».

Quatre champs d'action spécifiques sont identifiés :

1. les **actions éducatives** sur le thème de l'égalité et les relations avec les partenaires locaux (associations, entreprises, etc),
2. les **journées de mobilisation** en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (8 mars, 25 novembre, etc.) et les initiatives à l'occasion d'opération thématiques (journée de lutte contre le harcèlement, semaines de l'orientation, etc.),
3. la **prise en compte des violences sexistes, leur prévention** (notamment à travers l'éducation à la sexualité), leur signalement, l'accompagnement des élèves victimes et le développement de mesures éducatives en direction de leurs auteurs,
4. les **travaux des différentes instances** au cœur desquels il s'agit de placer la question de l'égalité (en particulier CVC et/ou CVL, guides disponibles sur ce point depuis juillet 2020).

Outre les actions à destination des élèves, les référents « égalité » contribuent à **sensibiliser et à informer l'ensemble de la communauté éducative en impulsant des actions de formation et en diffusant des ressources pédagogiques**. Ils sont également des interlocuteurs privilégiés pour ouvrir le **dialogue avec les familles**.

Les référents égalité filles garçons agissent, dans une vision intégrée de l'égalité, avec les différents référents de l'établissement sur :

- **l'orientation et la mixité des filières et des métiers,**
- **la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement sexistes et sexuels,**
- **l'éducation à la sexualité,**
- **la lutte contre les LGBTIphobies.**

En savoir plus

Académie de Créteil : [Rôle des référents et référentes « égalité filles-garçons » dans les établissements scolaires](#)

[Guide Mon CVC s'engage !](#)
[Mon CVL s'engage !](#)

Les temps forts de l'année

1^{er} trimestre

Pré-rentrée

Lors de la réunion de prérentrée, la personne référente peut se présenter à l'équipe et initier de nouveaux projets.

Mi septembre/début octobre

Semaines de l'engagement

A cette occasion, les collégiens et lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes. Elles sont l'occasion du renouvellement des instances représentatives des élèves. Chaque année, une séance du CVC/CVL doit être consacrée à l'égalité entre filles et garçons.

1^{er} jeudi du mois de novembre

Journée « Non au harcèlement »

Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont essentielles pour la réussite de chacune et chacun.

25 novembre

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Officialisée par l'ONU en 1999, cette journée peut être l'occasion de mobiliser l'ensemble de la communauté scolaire sur la question des violences sexistes et à caractère sexuel.

9 décembre

Journée de la laïcité à l'École

Jour anniversaire de la loi de séparation des églises et de l'Etat, la journée de la laïcité est l'occasion de conduire des actions en faveur des valeurs de la République et de faire le lien entre l'égalité entre les filles et les garçons et la laïcité (principe juridique pilier des valeurs).

3^e trimestre

8 mars

Journée internationale des droits des femmes

Officialisée par l'ONU en 1977, cette journée de sensibilisation et de mobilisation est un temps fort pour les élèves des écoles, collèges et lycées.

Le 8 mars est une journée de sensibilisation et de mobilisation des élèves des écoles, collèges et lycées, en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons.

Cette date est l'occasion pour les établissements de mettre en place des actions éducatives concourant à la promotion de cette culture de l'égalité qui est au cœur des missions de l'école. Ils s'appuient pour cela sur les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), les référents et référentes « égalité filles/garçons », les conseils de vie collégienne et lycéenne, ou encore sur des partenariats noués avec des acteurs du monde économique et professionnel ou du secteur associatif.

17 mai

Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Dans le cadre de la lutte contre l'homophobie et la transphobie, cette journée doit devenir un moment fort dans les établissements scolaires, de solidarité avec les jeunes LGBTI, de visibilité et de réflexion autour des questions relatives à l'orientation sexuelle et aux transidentités.

Fin d'année

En fin d'année, un bilan des actions conduites et de leurs effets est dressé, notamment lors de la dernière réunion du CESC, du CVC/CVL, lors du CA. Cela permet aussi de se projeter dans l'année suivante (actions, partenariats, formations...)

Dresser un état des lieux dans son établissement pour définir son projet

Plusieurs outils sont disponibles afin de réaliser un état des lieux de l'égalité filles-garçons dans un établissement scolaire.

La mission académique de l'académie de Poitiers a créé un jeu intitulé [« Mon établissement sur le chemin de l'égalité filles garçons »](#).

Il a pour objectif de permettre à l'équipe d'un établissement scolaire de faire le point sur les actions et les dispositifs mis en œuvre pour agir en faveur de l'égalité filles garçons.

Ce jeu se joue en équipe composée de plusieurs adultes de l'établissement. Il est animé par le référent ou la référente égalité filles garçons qui dispose pour cela d'un « Livret de jeu ».

L'équipe, représentée par un pion, parcourt différents espaces de l'établissement représentés par des cases sur le plateau de jeu.

D'autre part, un outil a été élaboré par cette même académie permettant de réaliser un diagnostic de son établissement : il s'agit de « chausser les lunettes du genre » pour prendre le temps de regarder son collègue ou son lycée.

En savoir plus

[Agir pour favoriser l'égalité filles/garçons – Outils de diagnostic d'établissement.](#)

Un [memento à destination des chefs d'établissement](#) a été réalisé dans le cadre des travaux du groupe de pilotage de la convention régionale pour l'égalité filles-garçons dans le système éducatif, composé de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, des trois rectorats franciliens, du conseil régional et du centre Hubertine Auclert.



Ce memento propose notamment une démarche et des outils utiles à la mise en place d'un diagnostic partagé dans l'établissement.

Le [guide d'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives du parcours éducatif de santé](#) (PES) propose une démarche pour élaborer et conduire un projet, démarche dont nous reprenons librement les éléments principaux.

La démarche de projet comporte plusieurs étapes. L'ordre des étapes est à moduler et à adapter en fonction de chaque projet. La démarche de projet ne constitue pas un cadre rigide à suivre au pied de la lettre, mais consiste plutôt en un schéma général dont on peut largement s'inspirer.

Constituer une équipe projet

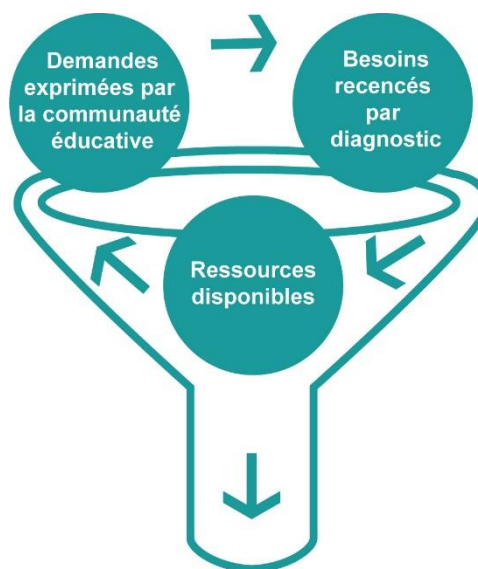
Un projet ne peut exister que s'il est porté par un groupe de personnes : c'est **l'équipe projet**.

Elle doit être **visible** et **légitimée** au sein de l'établissement, reconnue par le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) et le conseil d'administration. Il est important que cette équipe projet soit **inter-catégorielle**. Elle peut être composée de personnels de direction, d'enseignants, de personnels d'éducation, de personnels sociaux et de santé, de représentants des élèves, de représentants des parents. Elle est **pilotée par le référent égalité filles-garçons**.

Analyser la situation et définir les priorités

Les résultats du diagnostic permettent « d'objectiver » la situation et de dégager des besoins. Ensuite, il convient de hiérarchiser ces besoins afin de dégager des priorités.

Source : *Guide des référents Égalité*, académie de Poitiers, septembre 2020



Choix des priorités

Définir des objectifs

Il s'agit de formuler les buts à atteindre qui donnent le sens du projet et mobilise l'équipe et les éventuels partenaires.

Repris au niveau de la communication sur le projet, il fait également partie de l'évaluation. Objectif général, objectifs

spécifiques (en fonction d'un public, d'un milieu, d'un niveau, etc.) et objectifs opérationnels (plus concrets, annonçant les actions à réaliser) sont ainsi à préciser.

L'outil SMART, peut aider à la rédaction des objectifs. Cet acronyme reprend les critères auxquels doit répondre un objectif :

- S** : Spécifique
- M** : Mesurable
- A** : Ambitieux
- R** : Réaliste
- T** : Temporalité

Penser aux éventuels partenariats

Certains projets vont nécessiter la mobilisation de ressources externes à l'établissement scolaire : collectivités territoriales, association, etc. Des partenaires peuvent aussi être sollicités pour intervenir devant les élèves.

Le développement des partenariats permet à des professionnels issus de différentes structures (établissements scolaires et structures institutionnelles ou associatives) de contribuer, selon des compétences propres (méthodologiques, logistiques, connaissances spécialisées, financement), à la réalisation concrète des objectifs du projet.

Pour plus de cohérence et d'efficacité, ces interventions doivent faire l'objet d'une préparation en amont avec les membres de l'équipe éducative et se dérouler en présence et sous la responsabilité d'un membre de cette équipe.

Il est préférable que le partenariat ait obtenu un agrément de l'éducation nationale. En effet, l'agrément « est une reconnaissance de la qualité et de l'intérêt de l'action menée par une association, en même temps que la conformité de cette action aux principes régissant l'enseignement public. » L'agrément, national ou académique, est accordé par le ministre ou le recteur en fonction de la dimension nationale ou locale que revêt l'association.

Les associations doivent poursuivre des buts d'intérêt général, et respecter scrupuleusement les principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination.

En savoir plus

[Les associations agréées par l'éducation nationale](#)

Rechercher des financements, si nécessaire

Tous les projets ne nécessitent pas de financement. Si des fonds sont nécessaires, il est possible de recourir soit à un financement interne, soit à un financement externe en demandant une subvention auprès de différents organismes régionaux ou locaux ou au rectorat de votre académie sur les crédits prévus à cet effet.

Évaluer pour réguler

L'évaluation ne se situe pas à la fin du projet comme cela se produit trop fréquemment, elle commence dès le début du projet car elle doit permettre de le réguler. Dès la phase d'élaboration des objectifs, il s'agit de commencer à se demander ce sur quoi va porter l'évaluation et quels sont les critères qui seront retenus. Cela permet de penser tout de suite à constituer le recueil des informations nécessaires à l'évaluation.

Il existe deux types d'indicateurs majeurs qui serviront à mesurer si les objectifs fixés ont été atteints ou sont en passe de l'être :

- les indicateurs de processus qui concernent la façon dont le projet a été mis en œuvre et l'organisation de son déroulement (par exemple le nombre d'élèves ayant participé à une action sur l'égalité filles garçons, le nombre d'actions réalisées, etc.),
- les indicateurs de résultats qui rendent compte de l'atteinte des objectifs fixés au départ (par exemple, l'évolution du pourcentage de sanctions données aux garçons, le nombre d'incidents de type « insultes sexistes » recensés par la vie scolaire, etc.).

Communiquer et valoriser

La communication autour du projet contribue à sa réussite car elle permet aux personnes impliquées de renforcer leur sentiment d'appartenance au projet. C'est une forme de reconnaissance qui est aussi un facteur de mobilisation sur le projet. N'hésitez pas à communiquer régulièrement à la mission académique les projets et les actions que vous conduisez dans votre établissement car ils permettront de donner des idées aux autres référentes et référents.

Des leviers en faveur de l'égalité, de la lutte contre les LGTBphobies et les violences de genre

(liste non hiérarchisée et non exhaustive)

- Donner aux espaces de l'établissement des noms de façon paritaire (voir le [ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances](#)).
- Conduire une réflexion chaque année avec les élèves sur la Charte de la laïcité et faire le lien entre laïcité et égalité filles garçons.
- Associer les parents et gagner leur adhésion (courrier, invitation à des temps de présentation de travaux, d'échanges, etc.).
- Inciter les filles à se projeter dans les filières scientifiques et des formations du numérique (voie professionnelle, technologique et générale) et les garçons dans les filières du soin par exemple, etc.
- Faire du « Parcours Avenir » un outil au service d'une orientation choisie, non limitée par les stéréotypes de genre sur les métiers et les formations.
- Conduire des actions spécifiques sur la mixité des métiers.
- Mener des partenariats avec des associations comme « Elles bougent ».
- Disposer de statistiques générées sur la fréquentation du CDI et construire des actions pour développer la lecture chez les garçons.
- Proposer des séances d'EMI pour amener les élèves à repérer et déconstruire les stéréotypes de genre, notamment dans les médias et les ouvrages littéraires.
Exemple d'action dans l'académie de Guyane [Avec des si](#).
- Repérer, acquérir et valoriser des ouvrages de littérature de jeunesse offrant aux élèves des modèles alternatifs à ceux emprunts de stéréotypes de genre.
- Doter son établissement de ressources pédagogiques sur la thématique pour accompagner les adultes souhaitant la travailler (outils Canopé [Égalité filles-garçons](#)).
- Avoir conscience que l'éducation à l'égalité filles-garçons est au cœur de la mission de l'École (faire partager aux élèves les valeurs de la République).
- Faire en sorte que chaque professeur et personnel d'éducation perçoive l'éducation à l'égalité filles garçons comme étant au cœur de ses missions professionnelles.
- Connaître la place de la question du genre et de l'égalité dans les enseignements.
- Avoir conscience de la menace du stéréotype et de l'effet Pygmalion.
- Veiller à ce que les commentaires sur les copies et sur les bulletins scolaires ne versent pas dans le « double standard », des filles qui travaillent et des garçons qui ont des capacités inexploitées.
- Comprendre que la nature et le volume des interactions en classe dépendent du genre des élèves et viser un équilibre.

- Offrir à tous les élèves de l'établissement les 3 séances annuelles d'éducation à la sexualité. Plusieurs modalités sont possibles, des jeux sont disponibles pour l'animation des séances, par exemple : [Zones de tolérance](#).
- Inscrire le plan pour l'égalité filles-garçons dans le projet d'établissement pour viser cohérence et continuité des actions.
- Faire du CESCE une instance de pilotage du plan pour l'égalité filles garçons de l'établissement.
- Mobiliser toutes les instances de l'établissement autour de l'égalité filles garçons, en particulier CVC/CVL.
- Rendre visible les mathématiciennes, ingénieures, physiciennes en organisant des rencontres avec des chercheuses, en faisant venir ou en construisant des expositions, etc.
- Inciter les garçons à se projeter dans des formations et dans des carrières du « care » et des sciences humaines.
- Inciter les filles à se projeter dans des formations et dans des carrières dans le domaine du numérique, du bâtiment, de l'industrie.
- Participer à la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre.
- Participer à la [Journée internationale des droits des femmes](#) le 8 mars
- Participer à la journée contre les LGBTphobies le 17 mai.
- Former les délégués de classe et intégrer un module sur la lutte contre les violences sexistes.
- Disposer de données genrées sur les punitions et sanctions et réfléchir à la « fabrique des garçons ».
- Doter l'établissement d'un plan de prévention du harcèlement intégrant la lutte contre les violences à caractère sexiste.
- Réfléchir en équipe sur la façon dont l'établissement s'adresse de façon différenciée aux pères et aux mères.
- Communiquer sans stéréotype de genre entre tous les membres de la communauté éducative (adultes comme élèves).
- Organiser des formations à destination des personnels de l'établissement.
- Veiller à ce que les espaces de l'établissement soient réellement partagés entre filles et garçons.
- Conduire une réflexion avec l'équipe d'EPS sur sa représentation de la mixité.
- Faire de l'association sportive de l'établissement un levier pour le développement des pratiques sportives en général et notamment pour les filles.
- Engager l'ensemble des personnels de l'établissement dans l'Égalité filles-garçons
- Participer aux concours nationaux permettant d'engager les élèves dans des projets d'éducation à l'Égalité filles-garçons.

LES CONCOURS SUR LA THÉMATIQUE ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Les Olympes de la parole

Le concours des Olympes de la parole propose aux écoliers, collégiens et lycéens de réfléchir à la place des femmes dans la société. Les candidats présentent un dossier écrit et illustrent le thème de l'année en jouant une saynète devant le jury. Niveaux : du primaire au lycée.

« Zéro Clichés pour l'égalité fille-garçon »

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est omniprésente dans l'actualité et constitue une priorité nationale au centre des enjeux éducatifs en général et de l'éducation aux médias et à l'information en particulier (...) le concours Zéro Cliché pour l'égalité filles-garçons propose d'aborder avec vos élèves la question des stéréotypes sexistes dans l'espace public, le sport, les médias, l'école, en leur faisant produire des articles, vidéos, dessins, reportages audio. Il s'agit, pour les élèves individuellement ou collectivement de réaliser une production médiatique (textuelle, visuelle, sonore ou vidéo) déconstruisant les stéréotypes sexistes. Niveaux : du primaire au lycée.

Concours Sciences Factor

Réaliser un projet scientifique ou technique innovant, une invention ayant un impact positif clairement démontré au niveau sociétal, économique ou environnemental. Ce concours s'adresse aux jeunes de la 6^e à la terminale, à construire en équipe (de 2 à 4 participants, pilotés par une fille).

Lauréats 2021-2022 : [Les Lolizo](#), prix Égalité filles-garçons, collège Charles Péguy (Moulins) et 2022-2023 : [Changeons les règles](#), prix Coup de pouces, collège Roger Quilliot (Clermont-Ferrand).

Buzzons contre le sexisme !

Les thématiques proposées mais non obligatoires :

- mythes et réalités autour des questions d'amour, et de sexualité,
- nous continuons avec les 50 ans du MLF (1970-2020) et plus généralement l'histoire des luttes pour les droits des femmes. Mais encore une fois ces thématiques ne sont que des propositions, libre à vous de choisir le thème qui vous plaît, pour Buzzer contre le sexisme.

En résumé : ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (moyenne d'âge de l'équipe)

Durée maximum des vidéos : 6'59 (générique compris).

Niveaux : du primaire au lycée.



Concours



Prix « Jeunesse pour l'égalité »

« Quand on veut, on peut ? », tel est le thème de la 8^e édition du concours, organisé chaque année par l'Observatoire des inégalités. Tous les 11-25 ans sont invités à donner leur avis sur cette interrogation en réalisant une affiche ou une vidéo, par équipe de deux minimum.



Prix « Non au harcèlement »

Ce prix récompense les projets collectifs dénonçant le harcèlement et/ou proposant des solutions pour lutter contre ce phénomène. Les élèves doivent réaliser un support de communication qui accompagne le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement. Les participants doivent envoyer leur production ainsi que leur projet au référent harcèlement de leur académie. Ils peuvent choisir entre deux supports :

- une affiche : elle doit comporter obligatoirement un élément de texte, de type slogan et être lisible à une distance de 2 à 3 mètres,
- une vidéo d'une durée maximale de 2 minutes.



Ton podcast pour l'égalité

Le Centre Hubertine Auclert et ONU Femmes France invitent les jeunes à participer à leur premier concours de podcast sur le thème de l'égalité femmes-hommes. 3 thèmes possibles :

- « les droits des femmes dans le temps »,
- « la lutte contre le sexisme »,
- « les femmes, les hommes et le sport ».



Je filme le métier qui me plaît

Ce concours est ouvert aux élèves de collège et de lycée. Il s'agit de réaliser un reportage vidéo d'une durée de 3 minutes maximum sur un métier, du scénario au montage. Il faut écrire un scénario, enquêter, comprendre, reformuler, synthétiser, faire exprimer, restituer, suggérer, etc. Le concours comprend plusieurs catégories thématiques (...). Une catégorie « Halte aux idées reçues » parrainée par la Fondation The Adecco Group, invite les élèves à dépasser les représentations sur les métiers et sur ceux qui les exercent (notamment « métier d'homme, métier de femme »).



Concours « Séquence femmes »

Femmes & Cinéma est une association qui **lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes**, grâce à la **création audiovisuelle**.



De nombreux partenaires

(Liste non exhaustive)

L'égalité filles-garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'Éducation mais l'École de la République n'est pas le seul acteur engagé en faveur de l'égalité. Des partenaires extérieurs (collectivités territoriales, associations, etc.) sont aussi mobilisés sur la thématique et constituent autant de ressources pour les équipes pédagogiques souhaitant monter un projet valorisant ce sujet.

CIDFF : le [centre d'informations sur les droits des femmes et des familles](#) a pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

SOS homophobie est présente dans toute la France par le biais de nos délégations territoriales.

Celles-ci participent activement à la lutte contre l'homophobie principalement par des événements locaux, des interventions en milieu scolaire, des rencontres avec les acteurs locaux.

Filactions : l'[association filactions](#) est née en décembre 2004 avec la volonté de mener des actions publiques sur le thème de l'égalité entre les sexes. Spécialisée dans la lutte contre les violences sexistes et notamment celles que l'on nomme conjugales, elle est mue par un fort engagement social et humain. Elle a entrepris de prévenir, sensibiliser et former le plus de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes

Femmes solidaires Auvergne-Rhône-Alpes.

Femmes solidaires Clermont-Ferrand : femmes-solidaires-63100@orange.fr

L'[association « Femmes et mathématiques »](#) a pour objectif d'encourager la présence des filles dans les études mathématiques et plus généralement scientifiques et techniques.

L'[association « Femmes et Sciences »](#) a pour but de promouvoir les sciences et les techniques auprès des femmes, promouvoir les femmes dans les sciences et les techniques.

L'[association « Femmes @Numérique »](#) a pour objectif de promouvoir la place des femmes dans le secteur du numérique.



Les textes législatifs et réglementaires sur lesquels s'appuyer

CODE DE L'ÉDUCATION

Article D551-6

« Les associations agréées peuvent intervenir pendant le temps scolaire en appui aux activités d'enseignement, sans toutefois se substituer à elles. L'autorisation est délivrée par le directeur d'école ou le chef d'établissement, dans le cadre des principes et des orientations définis par le conseil d'école ou le conseil d'administration, à la demande ou avec l'accord des équipes pédagogiques concernées et dans le respect de la responsabilité pédagogique des enseignants. Le directeur d'école ou le chef d'établissement peut, pour une intervention exceptionnelle, autoriser dans les mêmes conditions l'intervention d'une association non agréée s'il a auparavant informé du projet d'intervention le recteur d'académie ou le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, dans le cas où celui-ci a reçu délégation de signature. Après avoir pris connaissance de ce projet, l'autorité académique peut notifier au directeur d'école ou au chef d'établissement son opposition à l'action projetée. »

Le guide d'Eduscol sur le parcours éducatif de santé précisent que les interventions en direction des élèves doivent correspondre à un trois critères :

- Éthiques : respecter le choix de chacun, ne pas imposer de comportements normatifs, ne pas recourir à la culpabilisation ni à la stigmatisation, respecter les différences notamment culturelles, s'abstenir de tout jugement moral et viser à réduire les inégalités sociales ;
- Contextuels : Il s'agit de poser des règles précises de fonctionnement du groupe. En particulier une intervention devant les élèves n'est pas appropriée pour répondre aux situations individuelles ;
- Techniques : il existe un certain nombre de techniques d'animation de groupe qui ont pour but selon les cas de favoriser l'expression des représentations sur un sujet, de permettre la recherche de consensus, de faire émerger un débat.

Article L121-1

« Les écoles, les collèges, les lycées (...) contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte ».

Article L312-17-1

« Une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité. Les établissements scolaires, y compris les établissements français d'enseignement scolaire à l'étranger, peuvent s'associer à cette fin avec des associations de défense des droits des femmes et promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et des personnels concourant à la prévention et à la répression de ces violences. »

Article L311-4

« Les programmes scolaires comportent, à tous les stades de la scolarité, des enseignements destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France. L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. »

CIRCULAIRES

Du 10 mars 2022 relative à la labellisation filles-garçons des établissements du second degré :

Dans l'institution scolaire, l'état des lieux fait apparaître des disparités de performance entre les garçons et les filles, ainsi que des inégalités dans le parcours scolaire des élèves et leur poursuite d'études. De même, des déséquilibres subsistent dans les choix d'orientation, où se lisent notamment des déterminismes de genre. Ceux-ci impactent fortement les carrières futures et entrent pour une part dans les inégalités professionnelles. Ainsi, la part de filles embrassant les carrières scientifiques ou celle des garçons embrassant les humanités est insuffisante. L'expérience scolaire des filles et des garçons est par ailleurs inégalement marquée par des risques d'exposition au sexisme ou à des violences sexuelles, qui portent atteinte au droit de chaque élève à la sécurité et à la santé. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre et d'approfondir les actions menées jusqu'alors et d'offrir, par le biais d'un label, un outil de mobilisation de la communauté éducative et de valorisation de l'engagement concret au service de l'égalité entre les sexes.

La circulaire a pour objet d'en définir les enjeux, les leviers et les modalités d'obtention.

Consulter la circulaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo11/MENE2207942C.htm>

Du 30 septembre 2022 relative à l'éducation à la sexualité

Cette circulaire rappelle les dispositions du code de l'éducation qui prévoient qu'au moins trois séances annuelles d'éducation à la sexualité doivent être organisées. Celles-ci seront d'une durée variable en fonction de l'âge des élèves et construites en articulation avec les enseignements et les projets éducatifs menés au sein de l'école ou de l'établissement. Elles respecteront par ailleurs le cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité. Cette dernière sera également inscrite à l'ordre du jour du conseil d'école ou du CESCE d'ici fin 2022 et puis une fois par année scolaire.

L'attention est attirée sur la communication auprès des parents afin d'éviter toute méprise sur ce qu'est réellement cette éducation au respect de soi et des autres.

Consulter la circulaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2228054C.htm>

Source : Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n° 36 du 30 septembre 2022

Du 12 septembre 2018 sur l'éducation à la sexualité :

« L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement. (...) L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. » (...) Au collège et au lycée, les modalités d'organisation de l'éducation à la sexualité sont établies dans le cadre du CESC. Les actions mises en œuvre font l'objet d'un compte rendu annuel sur le fonctionnement soumis au conseil d'administration. Il s'agit d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques, et de développer leur réflexion et leur esprit critique. Les échanges se font à partir de leurs représentations afin de leur permettre de développer une réflexion individuelle et collective et ainsi les conduire à s'approprier des valeurs humanistes ».

Consulter la circulaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm>

Du 10 aout 2016 sur le CESC :

« L'École, dans une démarche de coéducation, sans se substituer aux familles, a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales de la République. Pour y parvenir, elle mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à travers la mise en place du parcours d'éducation à la santé, défini par la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016, et du parcours citoyen de l'élève défini par la circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016. Ces parcours permettent à l'élève de développer, dans les situations concrètes lors des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen. Inscrits dans la continuité et la progressivité des temps de l'élève, ils lui donnent l'occasion d'acquérir la capacité à juger par lui-même et le sentiment d'appartenance à la société.

À tous les échelons, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est une instance particulièrement adaptée, donc à privilégier, pour définir et impulser les actions à même de faire vivre concrètement ces objectifs de l'École. (...)

Au niveau de l'établissement : Les quatre missions du CESC sont définies à l'article R. 421-47 du code de l'éducation :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté,
- préparer le plan de prévention de la violence,
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion,
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques. (...)

Le CESC met en place des projets transversaux éducatifs d'éducation à la sexualité visant à apporter des connaissances, faire accéder à une réflexion critique, faire acquérir la capacité d'émettre un point de vue personnel, être sensible au respect mutuel et prévenir les comportements sexistes et les violences sexuelles. Ces projets développent le sens de l'engagement et de l'initiative des élèves et impliquent leurs parents.

Le CESC veille tout particulièrement au développement de ces comportements responsables en matière de prévention des infections sexuellement transmissibles dont le VIH/sida. Les actions éducatives visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne, qu'elles soient liées à la protection de l'enfance, aux actes à caractère raciste ou antisémite, aux comportements sexistes et homophobes, aux violences sexistes et sexuelles, ou encore aux pratiques de bizutage, doivent y trouver toute leur place (...)

Le parcours citoyen amène l'élève à travailler sur différents enjeux éducatifs dont le CESC se saisit :

- la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité,
- la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel,
- la lutte contre toutes les formes de discriminations ; la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; la lutte contre l'homophobie,
- la prévention et la lutte contre le harcèlement (...).

Consulter la circulaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo30/MENE1621031C.htm>

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS D'ÉDUCATION

Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre. Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

Les ressources disponibles (Liste non exhaustive)



[Égalité filles-garçons et prévention des violences sexistes et sexuelles](#)



[Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur.](#)



Les ressources à disposition sur le site Eduscol pour l'éducation à la sexualité :

- un [guide portant sur l'éducation à la sexualité](#) ;
- un autre sur la [prévention des comportements sexistes et des violences sexuelles](#) ainsi que des fiches thématiques très riches pour mettre en œuvre des séances avec les élèves.



[matilda](#) est une plateforme de vidéos pédagogiques en faveur de l'égalité des sexes.

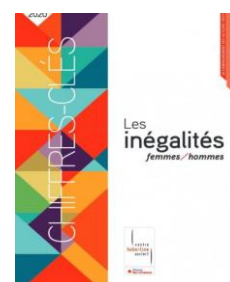
Le Centre Hubertine Auclert :



[« C'est quoi le genre ? »](#)



[« C'est quoi le sexisme ? Quel lien avec les violences ? »](#)



[Les inégalités femmes/hommes. Chiffres-clés](#)

Le **Memento à destination des chefs d'établissement** (centre Hubertine Auclert et région Ile de France) : pour l'outil de diagnostic déjà mentionné mais aussi pour la mise au point au niveau du vocabulaire et du cadre législatif et réglementaire. Le centre Hubertine Auclert propose plusieurs outils pour sensibiliser à la question du consentement et lutter contre les violences sexuelles :

- un [« violentomètre »](#) (pour mesurer si la relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences),
- un [kit fiche-réflexe](#) pour l'accueil de femmes victimes de violence.

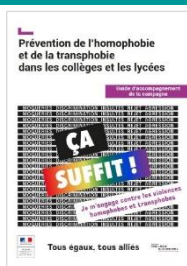
stéréotypes stéréomeufs

La campagne de sensibilisation « **Stereotypestereomeuf** » élaborée par **Adosen Prévention Santé MGEN** (vidéos avec guide pédagogique).

Askip la sexualité

De septembre 2020 à mai 2021, Santé publique France promeut une série de vidéos pédagogiques destinées aux 12-15 ans afin de déconstruire les fausses croyances qui circulent sur la sexualité.

Le guide à l'intention des instances représentatives des élèves



Plusieurs ressources ont été produites par le ministère afin d'accompagner les équipes dans la mission de lutte contre les LGBT-phobies, en particulier un guide d'accompagnement à la campagne de **prévention de l'homophobie et de la transphobie dans les collèges et les lycées « tous égaux, tous alliés »**.

Le site **Violences-sexuelles.info** réalisé par le CRIAVS IDF. Ce site propose des ressources de formation en direction de professionnels et de sensibilisation en direction des élèves dédiées à la prévention des violences sexistes et sexuelles.



Enseigner l'égalité filles-garçons, Anka Idrissi Naïma, Gallot Fanny et Pasquier Gaël, édition Dunod, 2018.

4 guides de bonnes pratiques pour éviter le sexisme dans la communication (écrite, sur les réseaux sociaux...) sur le [site de l'académie de Rouen](#) :

- [Guide 1](#)
- [Guide 2](#)
- [Guide 4](#)

La revue « **Cahiers pédagogiques** » consacre son numéro de mai 2020 à l'éducation à la sexualité.

Chantal Guitton et Dominique Seghetchian ont regroupé dans ce dossier une trentaine de contributions organisées en trois parties :

- Un parcours éducatif, de la maternelle à... l'Inspé,
- L'éducation à la sexualité : une nouvelle donne,
- L'intime et l'école.

Le dossier de l'IFE n°112, octobre 2016

« **L'éducation des filles et des garçons : paradoxes et inégalités** », Marie Gausse.

Une étude du Défenseur des droits sur la question des violences intrafamiliales très riche, d'avril 2020, qui met en avant que les filles et les jeunes LGBT sont les plus touchés.



Le rapport sur la formation à l'Égalité des personnels enseignants et d'éducation, du Haut Conseil à l'Égalité entre les Hommes et les Femmes, 2016.

Le **site Genrimages** invite au **décryptage et à la déconstruction des stéréotypes sexués dans les images familières** (publicités, fictions, clips musicaux, télé-réalité, films, etc.). Cette démarche permet notamment aux plus jeunes de mettre à distance des modèles dominants discriminants et d'élargir le champ des possibles dans leurs trajectoires personnelles, affectives et professionnelles. Il met à disposition de la communauté éducative des vidéos et images analysées, des ressources et un outil d'annotation d'images fixes et animées pour conduire des séances de sensibilisation qui croisent éducation à l'image et éducation à l'égalité femme-homme.



#PlusJamaisSansMonAccord

<https://www.plusjamaissansmonaccord.com/#accueil>



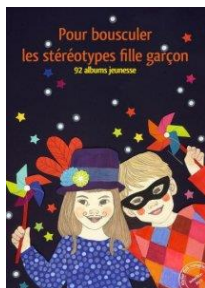
Site Filactions: prévention des violences sexistes et conjugales auprès des jeunes



Une **bande dessinée** à destination des jeunes sur les **stéréotypes dans l'orientation**.



Une **bibliographie « littérature jeunesse »** sur l'égalité filles-garçons.



Une bibliographie « littérature jeunesse » : [Pour bousculer les stéréotypes filles-garçons.](#)

Des **sites régionaux** riches avec présentation de ressources et de partenaires dont certains sont aussi présents dans notre académie :

- [Osons l'égalité](#)
- [Mission académique égalité filles garçons](#)

Ressources collègue/lycée sur la question LGBT

Le site de **SOS Homophobie** :

[C'est comme ça - Un site sur l'orientation sexuelle & l'identité de genre \(cestcommeca.net\)](#)

[Le cinéma \(collèges et lycées\) | Expo contre l'homophobie](#)

[La bande dessinée \(collèges et lycée\) | Expo contre l'homophobie](#)

Focus sur la recherche...

- Ayral Sylvie, **La fabrique des garçons. Genre et sanction au collège**
Paris : Le Monde et Grasset, 2011.
- Collet Isabelle, **L'école apprend-elle l'égalité des sexes ?**
Egale à égal, Belin, 2016.
- Gazale Olivia, **Le mythe de la virilité, un piège pour les deux sexes**
Robert LAFFONT, 2018.
- Mosconi Nicole **Genre et éducation des filles. Des clartés de tout**
Paris : L'Harmattan, 2017.
- Richard Gabrielle, **Hétéro, l'école ? Plaidoyer pour une éducation anti-oppressive à la sexualité**
Montréal : Remue Ménage, 2019.
- Vidal Catherine, **Nos cerveaux, tous pareils, tous différents !**
Egale à égal, Belin, 2017.

Ressources en ligne : [Les violences sexistes à l'école. Une oppression viriliste.](#)

Debarbieux Eric [et al.] [Rapport]

[Égalité filles-garçons et prévention des violences sexistes et sexuelles](#)

